

# Rapport annuel du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés

ANNEE 2018

Rapport établi conformément à la loi n°95-101 du 2 février 1995, dite loi Barnier  
et au décret d'application n° 2000-404 du 11 mai 2000



## SOMMAIRE

---

### 1) TERRITOIRE ET COMPETENCES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

- ➔ Territoire
- ➔ Organisation du service
- ➔ Modes de gestion actuels du service de prévention et de gestion des déchets
- ➔ Compétences et modes de gestion

---

### 2) COLLECTE ET TRAITEMENT DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES

- ➔ Collecte des déchets en porte à porte
- ➔ Collecte du verre
- ➔ Collecte des textiles
- ➔ Collecte des piles
- ➔ Déchèterie
- ➔ Traitement des déchets ménagers

---

### 3) COUT DU SERVICE

- ➔ Modalités d'exploitation du service
- ➔ Montant annuel des principales prestations rémunérées à des entreprises sous contrat
- ➔ Coût aidé du service
- ➔ Les coûts des différents flux
- ➔ La nature des produits du service
- ➔ La répartition des charges, des produits et du financement

---

### 4) ACTIONS DE PREVENTION ET DE PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

# 1) TERRITOIRE ET COMPETENCES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

## ➡ Territoire de la communauté de communes

Au 1<sup>er</sup> janvier 2018, la communauté de communes Convergence Garonne (issue d'une fusion-extension en 2017 de deux communautés de communes et trois communes) a vu son périmètre s'étendre à deux nouvelles communes : Cardan et Escoussans.

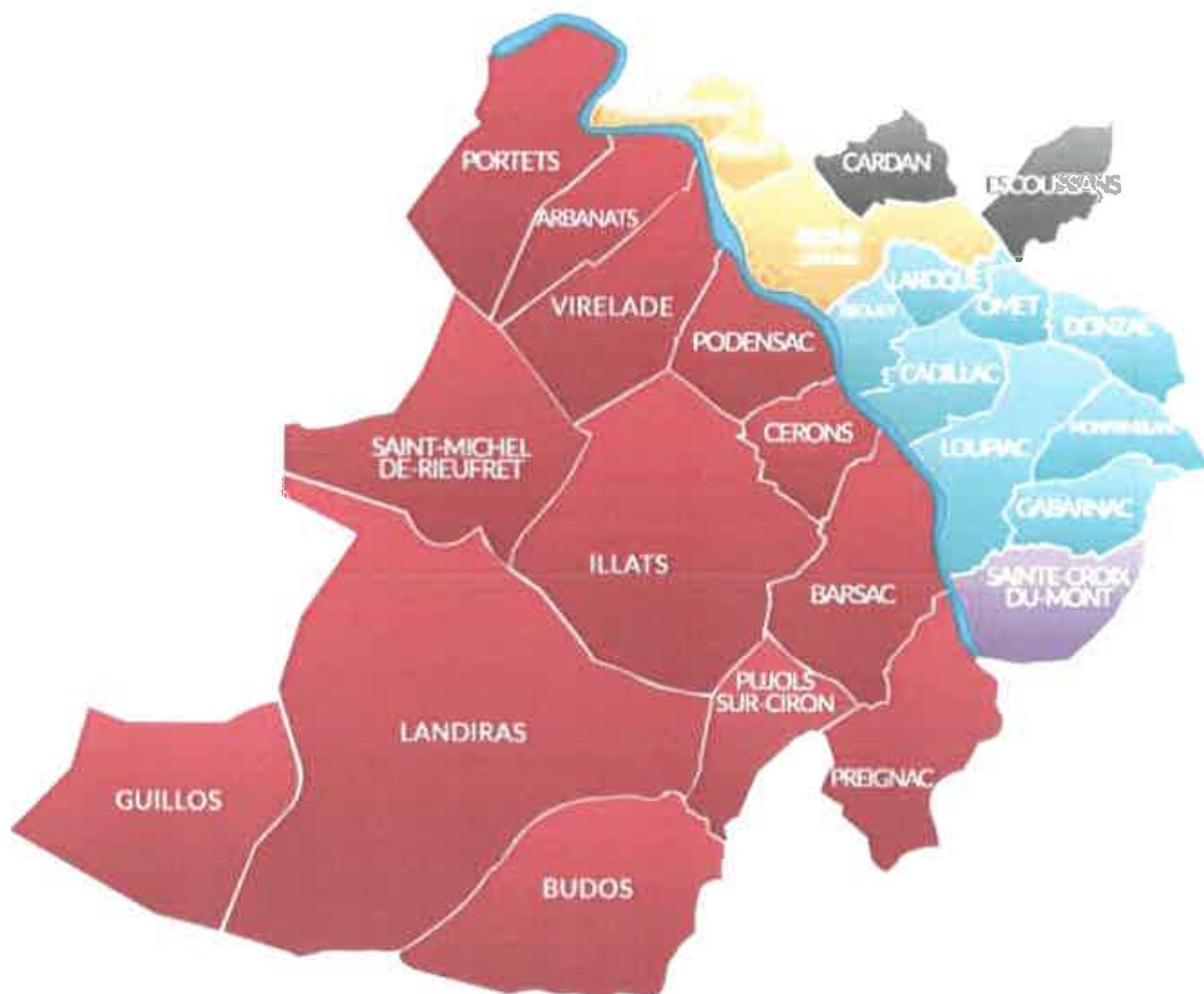


Au 1<sup>er</sup> janvier 2018, la communauté de communes regroupe 27 communes pour une population totale de 32 670 habitants se répartit comme suit :

	<b>Communes</b>	<b>Population totale</b>
1	ARBANATS	1 192
2	BARSAC	2 097
3	BEGUEY	1 185
4	BUDOS	785
5	CADILLAC	2 792
6	CARDAN	492
7	CERONS	2 114
8	DONZAC	126
9	ESCOUSSANS	331
10	GABARNAC	360
11	GUILLOS	447
12	ILLATS	1 424
13	LANDIRAS	2 310
14	LAROQUE	292
15	LESTIAC S/GARONNE	585
16	LOUPIAC	1 146
17	MONPRIMBLANC	296
18	OMET	298
19	PAILLET	1 241
20	PODENSAC	3 191
21	PORTETS	2 679
22	PREIGNAC	2 212
23	PUJOLS S/CIRON	798
24	RIONS	1 588
25	STE CROIX DU MONT	916
26	ST MICHEL DE RIEUFRET	716
27	VIRELADE	1 057
	<b>TOTAL</b>	<b>32 670</b>

## ➔ Organisation du service :

Suite à la fusion des communautés de communes, différentes modalités du service cohabitent, dont les limites d'application correspondent aux limites des anciennes CDC. En 2018, chaque territoire a conservé son mode de fonctionnement et de facturation du service.



➔ Modes de gestion actuels du service de prévention et de gestion des déchets

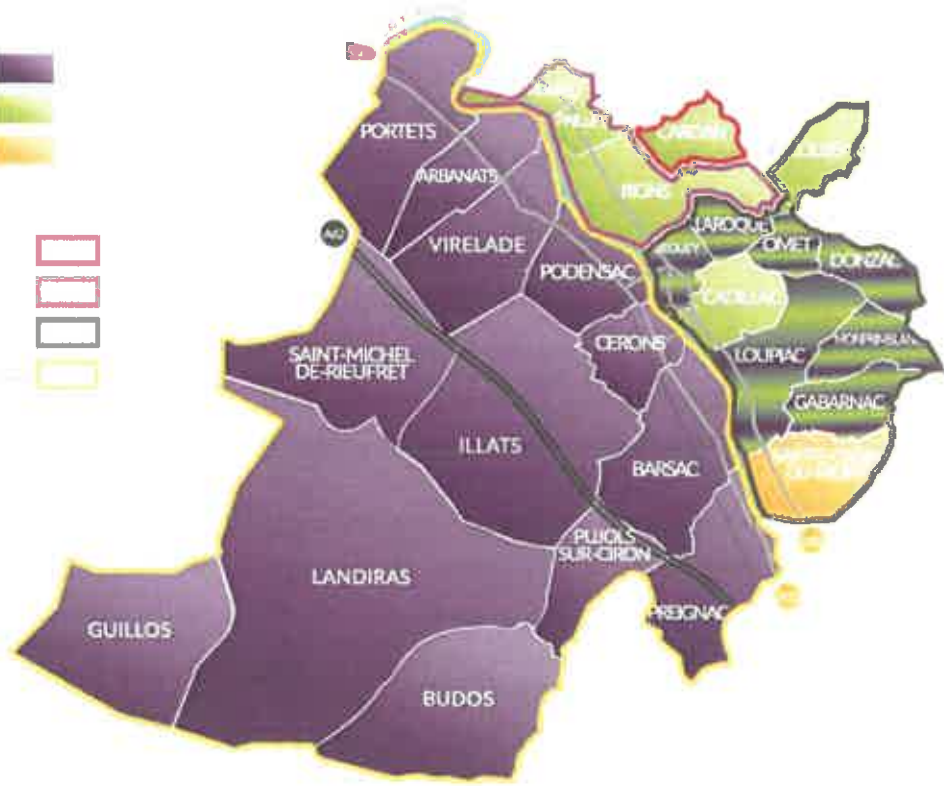
	Ex-cdc du canton de Podensac	Ex-cdc des coteaux de Garonne	Ex-cdc du Vallon de l'Artole	Commune de Ste-Croix-du-Mont	Commune de Escoussans
Nombre de communes	13	8	9	1	1
Nombre d'habitants	21022	6495	3906	916	331
Fiscalité	Redevance Incitative	Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères	Redevance Incitative	Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères	Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères
Mode de calcul	Part fixe composition foyer + Poids et levées	Abonnement annuel en fonction de la taille du foyer + fréquence collectes	Part fixe volume bac + Levées	Abonnement annuel en fonction de la taille du foyer	Abonnement annuel en fonction de la taille du foyer
Tarifs particuliers/prof.	Tarifs Identiques	Tarifs différents	Tarifs Identiques	Tarifs différents	Tarifs différents
Logiciel de facturation	STYX	BERGER LEVRAULT	STYX	STYX	STYX
Gestionnaire de la facturation	Service de la CDC	Service de la CDC	SEMOCTOM (par convention)	SICTOM (par convention)	Service de la CDC

**COLLECTEUR**

- TEOM
- SE-MOC-FUM
- SICTOM

**FISCALITÉ**

- TEOM
- PLAQUEAU
- INDIV
- PLAQUEAU



## ➔ **Compétences et modes de gestion**

La modification du périmètre intercommunal ainsi que l'extension du champ de compétences des communautés de communes ont créé une hétérogénéité sur le territoire de la CDC Convergence Garonne en matière de collecte des déchets ménagers et assimilés. En 2018, les 27 communes sont couvertes par trois collecteurs différents dont deux d'entre eux assurent les prestations en régie. Issue d'une fusion-extension de trois EPCI, la communauté de communes n'exerce ainsi pas de manière homogène sur son territoire la compétence « collecte et traitement des déchets ménagers » :

- Pour 13 des 27 communes, la collectivité assure la compétence collecte dans le cadre d'un marché de prestation de services (avec la société COVED). Concernant le traitement, la CDC a délégué la compétence à l'**UCTOM de La Brède – Podensac** (Union des Syndicats Cantonaux pour le Traitement des O.M). Ce syndicat de traitement est composé de la communauté de communes Convergence Garonne et de la communauté de communes de Montesquieu,
- Pour 13 des 27 communes, ces compétences ont été transférées au **SEMOCTOM** (Syndicat de l'Entre-deux-Mers Ouest pour la Collecte et le Traitement des Ordures Ménagères),
- Pour 1 des 27 communes, ces compétences ont été transférées au **SICTOM Sud-Gironde** (Syndicat intercommunal de collecte et de traitement des ordures ménagères)

Dans la mesure où la compétence « collecte et traitement des déchets ménagers » n'est pas exercée de manière homogène sur le territoire, les modes de gestion diffèrent également. Le service prévention et gestion des déchets est ainsi géré :

- En régie pour la redevance incitative de la rive gauche et pour la redevance de l'ancienne CDC des Coteaux de Garonne,
- Par des syndicats (par convention) pour la gestion de la redevance incitative de la rive droite et pour la redevance de la commune de Sainte-Croix-du-Mont

Au regard du transfert des compétences pour une partie du territoire, ce rapport sur le prix et la qualité du service portera uniquement sur les communes de la rive gauche. Les éléments concernant les communes de la rive droite seront accessibles dans les rapports du SEMOCTOM et du SICTOM Sud-Gironde (pour Sainte-Croix-du-Mont).



## 2) COLLECTE ET TRAITEMENT DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES

### ➔ Collecte des déchets ménagers en porte-à-porte

Par contrat avec le groupe Paprec-Coved, la communauté de communes Convergence Garonne assure en 2018 un service de collecte en porte-à-porte pour les déchets ménagers, les emballages ménagers recyclables et les déchets volumineux (encombrants hors déchets d'équipements électriques et électroniques).

#### Collecte des déchets ménagers

**Modalité de collecte :** Conteneurs d'une capacité de 120, 240, 360 ou 660 L

**Fréquence de collecte :** Une fois par semaine

#### *Planning des collectes :*

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
BUDOS GUILLOS PREIGNAC PUJOLS/CIRON	CERONS PODENSAC	LANDIRAS	BARSAC ILLATS ST MICHEL-DE- RIEUFRET	ARBANATS PORTETS VIRELADE

#### Collecte des emballages ménagers recyclables

**Modalité de collecte :** Conteneurs d'une capacité de 120, 240, 360 ou 660 L

**Fréquence de collecte :** Une fois tous les 15 jours

#### *Planning des collectes :*

##### **Semaine paire**

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
PODENSAC	ILLATS	ARBANATS PUJOLS/CIRON	BUDOS GUILLOS	PREIGNAC

##### **Semaine impaire**

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
ST MICHEL-DE- RIEUFRET VIRELADE	LANDIRAS	PORTETS	BARSAC	CERONS

### Collecte des encombrants

**Modalité de collecte :** Inscription des usagers auprès de notre prestataire de collecte au moyen d'un numéro vert (0 800 132 232)

**Fréquence de collecte :** Une fois par mois

### *Planning des collectes*

Le deuxième mercredi du mois	BARSAC, CERONS, ILLATS, PREIGNAC, PUJOLS-SUR-CIRON, ST MICHEL-DE-RIEUFRET
Le quatrième mercredi du mois	ARBANATS, BUDOS, GUILLOS, LANDIRAS, PODENSAC, PORTETS, VIRELADE

### Evolution des tonnages

	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Ordures ménagères (en tonnes)	2 522	2 496	2 476	2 573	2 618	2621 + 0,1%
Emballages ménagers recyclables (en tonnes)	1 564	1 495	1 383	1 391	1 418	1444 + 1,8%
Encombrants (en tonnes)	68	67	65	78	102	109.96 +7.84%

Entre 2017 et 2018 la population de la rive gauche a augmenté de 1% alors que ordures ménagères résiduelles collectées sont restées stables (+ 0,1%). Ce qui donne un ratio de 124,7 kg/an/habitant soit 1 kg/an/habitant de moins qu'en 2017. Dans le même temps, les déchets recyclables sont en légère augmentation (+ 1,8%) ce qui donne un ratio de 68,7 kg/an/habitant (en légère progression par rapport à 2017). Les encombrants collectés en porte-à-porte continuent eux d'augmenter (+ 7,84%).

### ⇒ Collecte du verre

Depuis le 1er mai 2005, le verre est collecté uniquement en apport volontaire.

**Modalité de collecte :** 77 bornes à verres réparties sur 66 points d'apport volontaire

**Fréquence de collecte :** Une fois par semaine dans chacune des communes de la CDC.

**Planning des collectes :** Vidage des colonnes une fois toutes les 3 semaines et à la demande des communes.

#### Evolution des tonnages

	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Verre (en tonnes)	763	714	798	763	819	823 + 0,5%

### ➔ Collecte des Textiles

En 2009, des bornes dédiées à la collecte des textiles ont été mise en place sur les communes de Cérons et Virelade. Depuis, la CDC et l'association d'insertion Le Relais (collecteur agréé) ont travaillé ensemble pour déposer des bornes sur toutes les communes.

Puis, en 2014, la CDC de Podensac a signé une convention avec l'éco-organisme Eco-TLC pour la collecte des Textiles, Linges de maison et Chaussures (TLC).



La collecte des textiles a ralenti en 2018, et la marge de progression reste encore importante. En effet, d'après Eco TLC un français jette 11 kg de TLC en moyenne par an. En 2018, Le Relais a collecté 95 558 kg, ce qui représente 4,55 kg/an/habitant dans les 22 Points d'apport volontaire répartis sur l'ensemble des communes.

#### Evolution des tonnages

	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Textiles (en tonnes)	71 426	79 429	86 622	83 689	96 329	95 558 - 0,8%
Performance (en kg/an/hab)	3,69	4,19	4,57	4,17	4,63	4,55

### ➔ Collecte des piles

En 2014, la CDC de Podensac a signé une convention avec SCRELEC, éco-organisme agréé pour la collecte des piles et batteries.



Afin d'optimiser la récupération de ces déchets dangereux, des collecteurs ont été placés dans toutes les mairies, dans les multi accueils, dans les écoles et à l'entrée de la médiathèque en plus du fût de 225 L mis en place à la déchèterie.

En 2018, SCRELEC a collecté 640 kg de piles et batteries, ce qui représente une progression de + 7,38% par rapport à 2017.

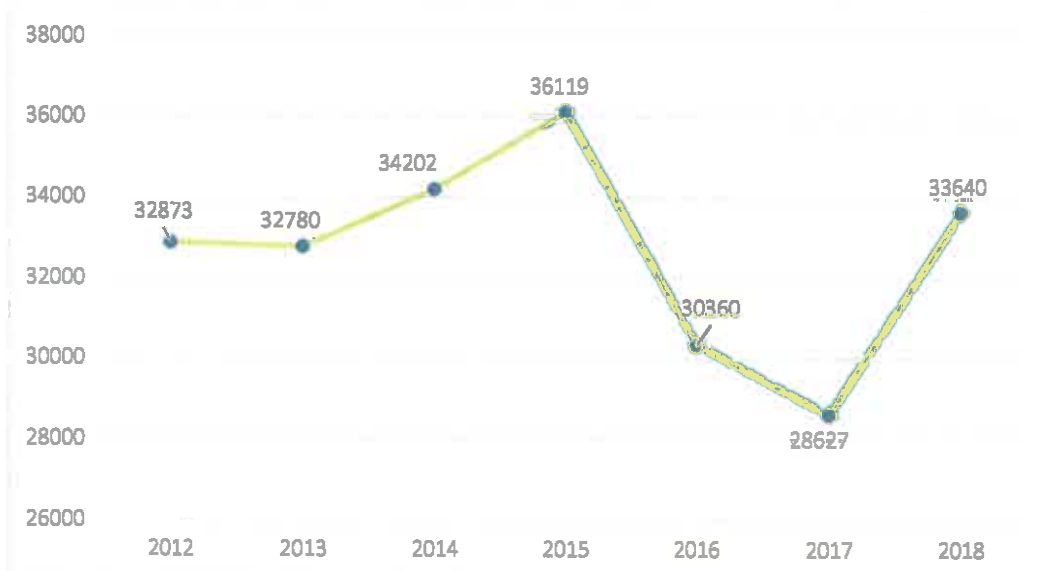
#### Evolution des tonnages

	2015	2016	2017	2018
Tonnage de piles (kg)	709	409	596	640
Collecte fût (déchèterie)	2	1	2	2
Collecte bac (CDC)	2	2	1	1

#### ➔ Déchèterie

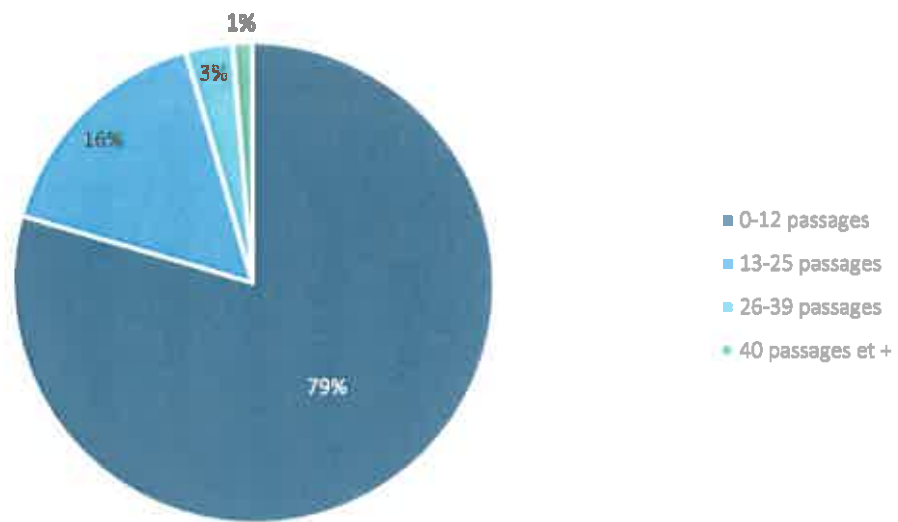
La CDC Convergence Garonne possède une déchèterie située sur la commune de Virelade.

#### Fréquentation



En 2018, la déchèterie de Virelade a enregistré 33640 visites et 1160 nouveaux badges d'accès ont été distribués. Sur l'année les fréquences de passage en déchèterie se décomposent ainsi :

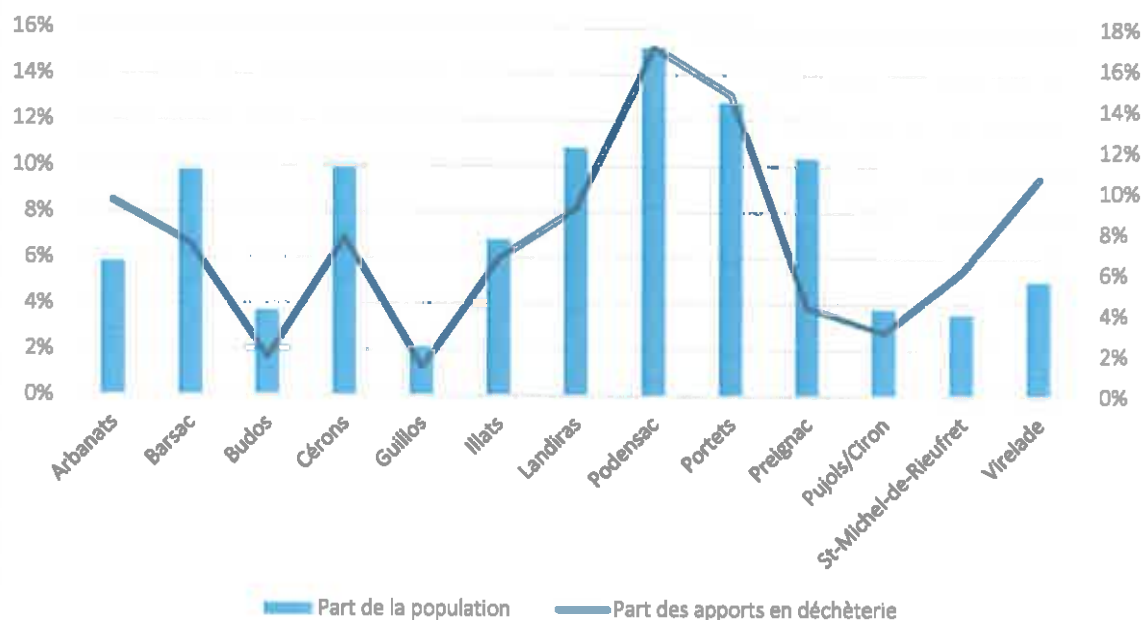
### Fréquence de passage en déchèterie (2018)



A la lecture des données de fréquentation, 79% des badges d'accès ont été présentés entre 0 et 12 fois en 2018 alors que 1% des badges ont été présentés 40 fois et plus. Le nombre moyen de passages en déchèterie par an et par foyer est de 8 passages.

Il est également intéressant de rapprocher la part des populations communales dans la population totale, des apports en déchèterie de chaque commune par rapport aux apports totaux. Cela illustre les effets de l'éloignement de la déchèterie de Virelade à certaines parties du territoire :

Comparaison du ratio de chaque commune en population et en nombre d'apports en déchèterie

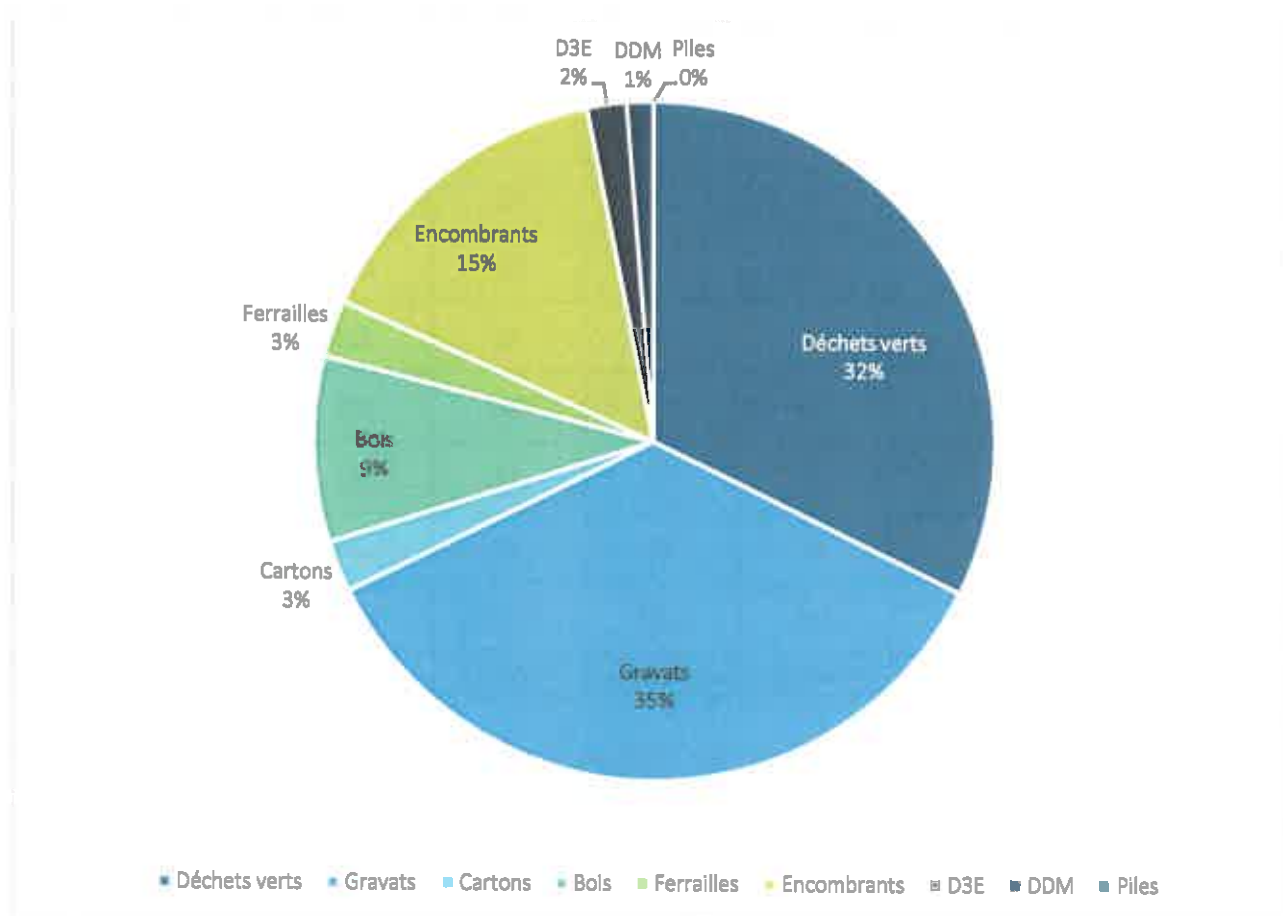


Ce graphique permet de mesurer le poids d'une commune à la fois dans la population totale et dans le total des apports en déchèterie. Ainsi, la population de Podensac représente environ 17% du total de la population de la rive gauche, et les apports d'usagers podensacais représentent également 17% du total des apports enregistrés en déchèterie. A l'inverse, la population preignacaise représente un peu plus de 12% de la population de la rive gauche, alors que les apports d'usagers preignacais représentent à peine 4% du total des apports enregistrés en déchèterie.

**Flux accueillis à la déchèterie :**

- Les déchets verts, les gravats de démolition, les cartons, le bois, la ferraille et les encombrants appelés également le « tout venant » dans 6 bennes ouvertes.
- Les D3E (Déchets d'équipements électriques et électroniques) dans 2 conteneurs.
- Les déchets dangereux des ménages dans une armoire (peintures, produits phytosanitaires, batteries et piles, produits d'entretien...)
- Les huiles de vidange dans un fût.
- Le verre dans 2 bornes.
- Les emballages recyclables des ménages (papier, carton, bouteilles et flacons en plastique, emballages en acier et aluminium et briques alimentaires) dans 2 bacs verts de 660 L

## Répartition des tonnages en déchèterie en 2018



En 2018, la part des tonnages relatifs aux déchets verts et aux gravats est restée stable par rapport à 2017. Ces deux flux représentent donc toujours 67% des apports en déchèterie, ce qui signifie que les marges de manœuvre et les actions visant à diminuer la quantité de déchets ménagers et assimilés collectés devraient porter principalement sur ces flux. Effectivement, la loi de transition énergétique pour la croissance verte et le plan régional de prévention et de gestion des déchets définissent des objectifs de réduction de :

- - 10% de DMA collectés entre 2010 et 2020
- - 12% de DMA collectés entre 2010 et 2025
- - 14% de DMA collectés à l'horizon 2031

### Evolution des tonnages :

Déchets en déchèterie	2013	2014	2015	2016	2017	2018
	(en tonnes)	(en tonnes)	(en tonnes)	(en tonnes)	(en tonnes)	(en tonnes)
Déchets verts	1533	2089	1785	1818	1895	1908 + 0,7%
Gravats	1878	2033	2138	1815	2130	2094 - 1,7%
Cartons	96	98	105	106	116	145 + 25%
Bois	518	582	684	666	733	523 * - 28,6%
Ferrailles	85	117	32	101	101	160 + 58,4%
Encombrants	831	919	857	893	819	894 + 9,2%
D3E	9	25	34	120	103	112 + 8,7%
DDM	24	26	16	23	79	75 - 5%
Piles	0.85	0.77	0.71	0.41	0.54	0.57 + 5,6%
<b>TOTAL</b>	<b>4 974,85</b>	<b>5 889,77</b>	<b>5 651,71</b>	<b>5 542,41</b>	<b>5977,74</b>	<b>5911.57</b>

\* Concernant les tonnages de bois, les résultats sont partiels car en l'absence d'exutoire l'exploitant de la déchèterie, en accord avec la communauté de communes, a dû stocker une grande partie des tonnages entrants sur le site de Virelade. L'évacuation du bois collecté en 2018 n'a pas pu se faire intégralement sur l'année civile.

### Collecte exceptionnelle de pneus

	2016	2017	2018
pneus (en nombres)	283	492	637

Une opération annuelle de récupération de pneus usagés a été réalisée durant la semaine du 30 juillet au 7 août 2016 durant laquelle 283 pneus ont été collectés.

En 2017, 492 pneus ont été collectés durant les 2 semaines de collecte du lundi 4 au dimanche 17 septembre.



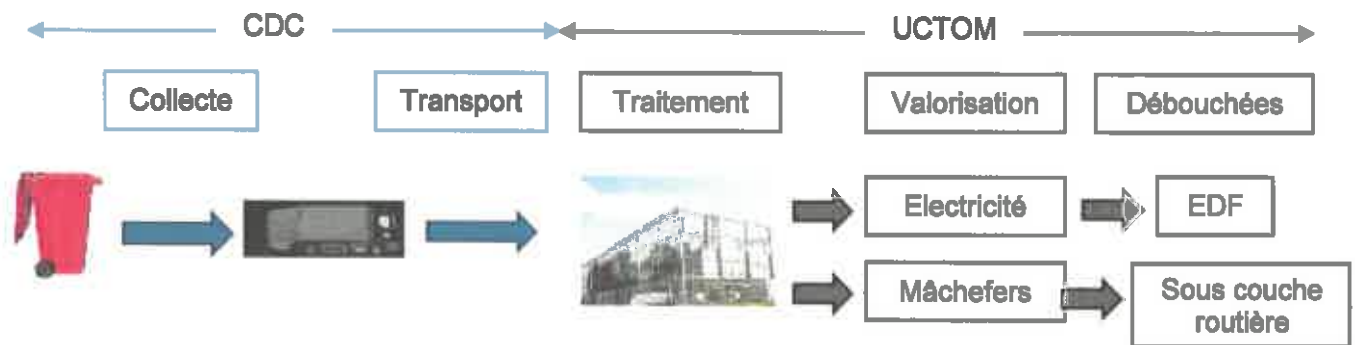
**Une opération couronnée de succès malgré l'obligation des vendeurs de pneus de récupérer les anciens pneus de particuliers pour tout achats de pneus neufs.**

**En 2018, l'opération s'est déroulée du lundi 1<sup>er</sup> octobre au dimanche 14 octobre permettant de collecter 637 pneus.**

## ➤ Traitement des déchets ménagers

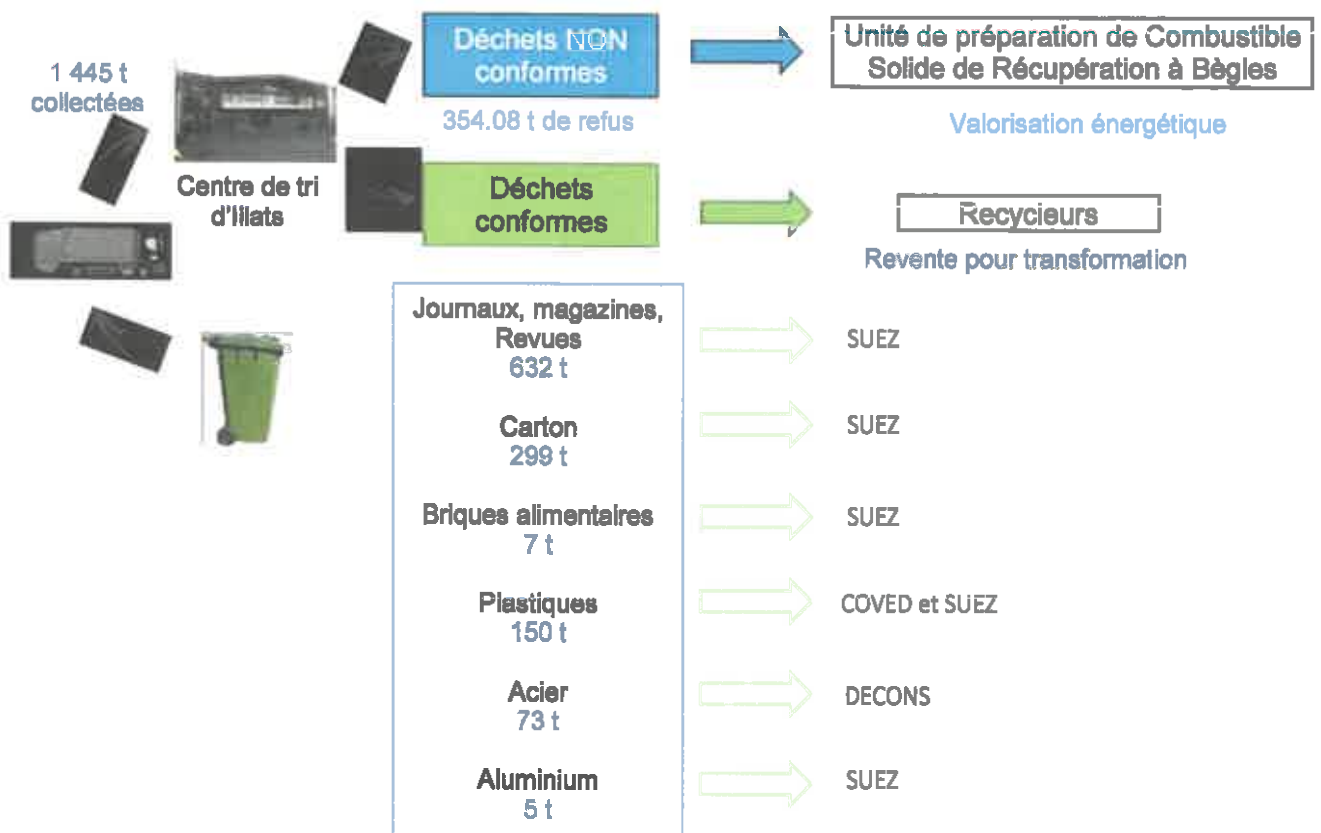
### Les déchets ménagers

Les déchets ménagers résiduels sont traités par Incinération à l'incinérateur d'ASTRIA à Bègles.



### Les emballages ménagers recyclables

Les emballages sont triés au centre de tri de COVED à Illats. Les différentes matières sont ensuite revendues à différents recycleurs en fonction des matériaux. A cet effet, la CDC participe depuis 2016 à un groupement de revente (5 collectivités) des matériaux recyclables.



### 3) COÛT DU SERVICE

#### Modalités d'exploitation du service

	Ex-côc du canton de Podensac	Ex-côc des cantons de Garons	Ex-côc du Vallon de l'Artole	Commune de St-Croix-du-Mont	Commune de Bousens
Nombre de communes	18	8	4	1	1
Nombre d'habitants	21022	6485	8808	818	351
Type de collecte OM	Porte-à-porte	Porte-à-porte	Porte-à-porte	Porte-à-porte	Porte-à-porte
Fréquences de collecte OM	1 par semaine	Zone A : 1 par semaine Reste : 2 par semaine	1 par semaine	1 par semaine	1 par semaine
Type de collecte CS	Porte-à-porte	Porte-à-porte	Porte-à-porte	Points d'apport volontaire	Porte-à-porte
Fréquences de collecte CS	Tous les 15 jours	Zone A : tous les 15 jours Reste : 1 par semaine	Tous les 15 jours	-	Tous les 15 jours
Type de collecte verre	Points d'apport volontaire	Points d'apport volontaire	Points d'apport volontaire	Points d'apport volontaire	Points d'apport volontaire
Fréquences de collecte verre	-	-	-	-	-
Collecteur	COVED	SEMOCTOM + COVED	SEMOCTOM	SICTOM Sud Gironde	SEMOCTOM
Type de contrat	Prestation de service	Règle SEMOCTOM	Règle SEMOCTOM	Règle SICTOM	Règle SEMOCTOM
Bacs utilisés OM	120, 240, 360, 660L numérotés et pués (NPD)	120, 240, 360, 660L majoritairement numérotés et pués (NPD)	120, 240, 360, 660L numérotés et pués (NPD)	Bacs	120, 240, 360, 660L numérotés et pués (NPD)
Bacs utilisés CS	120, 240, 360, 660L numérotés	120, 240, 360, 660L majoritairement numérotés et pués (NPD)	120, 240, 360, 660L majoritairement numérotés et pués (NPD)	Points d'apport volontaire	120, 240, 360, 660L majoritairement numérotés et pués (NPD)
Bacs utilisés verre	66 bennes	9 bennes	3 bennes	2 bennes	1 benne
Nombre de déchèteries	1	0	0	1	0
Gestion des déchèteries	COVED	Règle SEMOCTOM	Règle SEMOCTOM	Règle SICTOM	Règle SEMOCTOM
Type d'accès dans les déchèteries	Badge	-	-	Carte d'accès	-

## ➤ Montant annuel des principales prestations rémunérées à des entreprises sous contrat

En 2018, la communauté de communes Convergence Garonne a confié à différentes entreprises le traitement et la valorisation des différents flux de déchets sur son territoire. Le nouveau marché de collecte (OM, tri et verre) a notamment démarré au 1<sup>er</sup> janvier et a été attribué à COVED.

Nom de l'entreprise	Nature de la prestation	Flux	Contrat et durée	Échéance	Montant annuel en K€ TTC	Evolution n/n-1
COVED	Collecte et transport	OM et CS	MP 4 ans + 1	31/12/2021	770	- 2%
COVED	Collecte et transport	Verre	MP 4 ans + 1	31/12/2021	40	+ 5%
COVED	Tri et caractérisation	CS	MP 4 ans + 1	31/12/2021	269	+ 2%
ASTRIA	Traitement	OM	Convention annuelle	31/12/2019	245	+ 4%
COVED	Exploitation déchèterie	-	MP 4 ans + 1	31/01/2019	215	- 7%
PENA	Traitement des encombrants	-	MP 4 ans + 1	31/01/2019	77	+ 4%
PENA	Traitement du bois	-	Absence d'exutoire – stockage sur site – évacuation en bons de commande			

## ➤ Coût aidé du service

Le coût aidé du service public est le coût qui reste à la charge de la collectivité. Ici, il s'exprime de façon globale, sans distinction de flux, sans distinction de charges et de produits, sans distinction d'étapes techniques. Il représente l'ensemble des charges (structure, communication, prévention, collecte, traitement dont amortissements...) qui affectent le service, déduction faite des produits (ventes de matériaux, d'énergie, soutiens des sociétés agréées, aides diverses).

Considérant les charges globales de fonctionnement qui s'élèvent à 2 083 269 € pour 2018, le coût aidé du service se décompose comme suit :

	En € HT	En € par hab.
Dépenses de fonctionnement	2 083 269	99,10
Soutiens eco-organismes	283 089	13,47
Revente matériaux	151 071	7,19
Autres	42 074	2
<b>Coût aidé</b>	<b>1 607 035</b>	<b>76,45</b>

Ainsi, déduction faite des soutiens, de la revente des matériaux et des autres produits, le reste à charge pour la collectivité s'élève à 1 607 035 €, soit 76,45 € par habitant de la rive gauche. Le financement du service public de prévention et de gestion des déchets se fait au travers de la redevance incitative. En 2018, le total facturé s'élève à 1 753 962 € soit un taux de couverture du coût aidé par les contributions d'usagers de 109%.

### ➔ Les coûts des différents flux

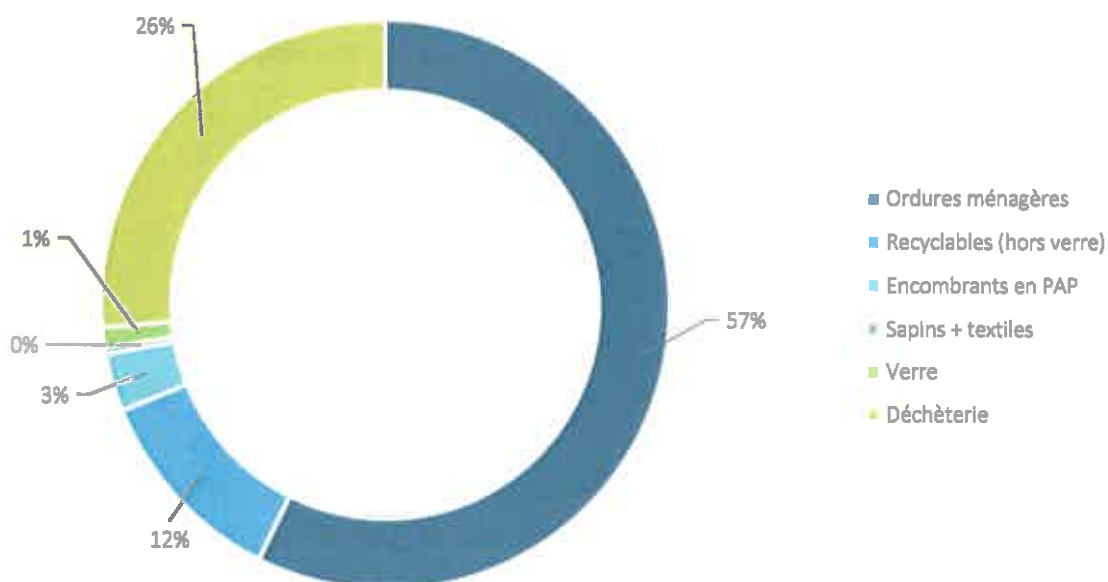
Il s'agit ici de présenter le coût des différents flux pour mettre en exergue les flux prépondérants sur le total collecté et ainsi dégager des éléments de compréhension et des pistes d'amélioration.

Est présentée ici la part relative de chaque flux de déchets qui permet d'identifier le poids de chacun d'entre eux dans le coût aidé du service public.

	Ordures ménagères	Recyclables (hors verre)	Encombrants en PAP	Sapins + textiles	Verre	Déchèterie
<b>Coût aidé en euro arrondi</b>	923 157 €	186 816 €	53 053 €	6 012 €	18 355 €	424 769 €

Pour calculer les montants de chaque flux, sont pris en compte l'ensemble des charges fonctionnelles (structure, communication, etc.) et techniques (collecte, transport, traitement, etc.).

### Part relative au coût aidé par flux de déchets



En complément, est présentée ci-après la comparaison entre le coût aidé de chaque flux et la part de chaque flux collecté en 2018 :

	Ordures ménagères	Recyclables (hors verre)	Encombrants en PAP	Sapins + textiles	Verre	Déchèterie
<b>Coût aidé (en euro arrondi)</b>	923 157 €	186 816 €	53 053 €	6 012 €	18 355 €	424 769 €
<b>Part de chaque flux dans le total du coût aidé</b>	57%	12%	3%	0%	1%	26%
<b>Tonnages 2018 (en tonnes)</b>	2622	1445	110	99	823	3768
<b>Part de chaque flux dans le total collecté</b>	30%	16%	1%	1%	9%	42%

Il est également important de s'intéresser aux coûts aidés de chaque flux et de les ramener à la tonne collectée ainsi qu'à l'habitant. En effet, au regard des quantités collectées certains flux apparaissent comme coûteux, mais ramené à l'habitant ce coût est parfois à relativiser. C'est notamment le cas des encombrants collectés en porte-à-porte dont le coût à la tonne est le plus élevé pour la communauté de communes, alors que ramené à l'habitant le coût de cette

collecte des encombrants ne représente pas une charge si importante. Cela permet d'interroger notamment les différents services proposés à la population au regard de leur coût et de leur utilité.

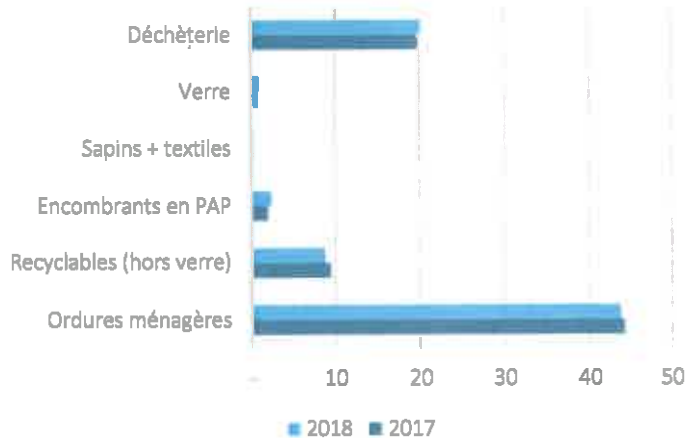
	Ordures ménagères	Recyclables (hors verre)	Encombrants en PAP	Sapins + textiles	Verre	Déchèterie
<b>Coût aidé en € TTC / tonne</b>	352.08 €	129.28 €	482.30 €	60.73 €	22.30 €	112.73 €
<b>Coût aidé en € TTC / habitant</b>	43.91 €	8.89 €	2.52 €	0.29 €	0.87 €	20.21 €

Ci-après est présentée l'évolution de ces coûts aidés à la tonne et à l'habitant entre 2017 et 2018 :

Coût aidé par flux en € TTC / tonne



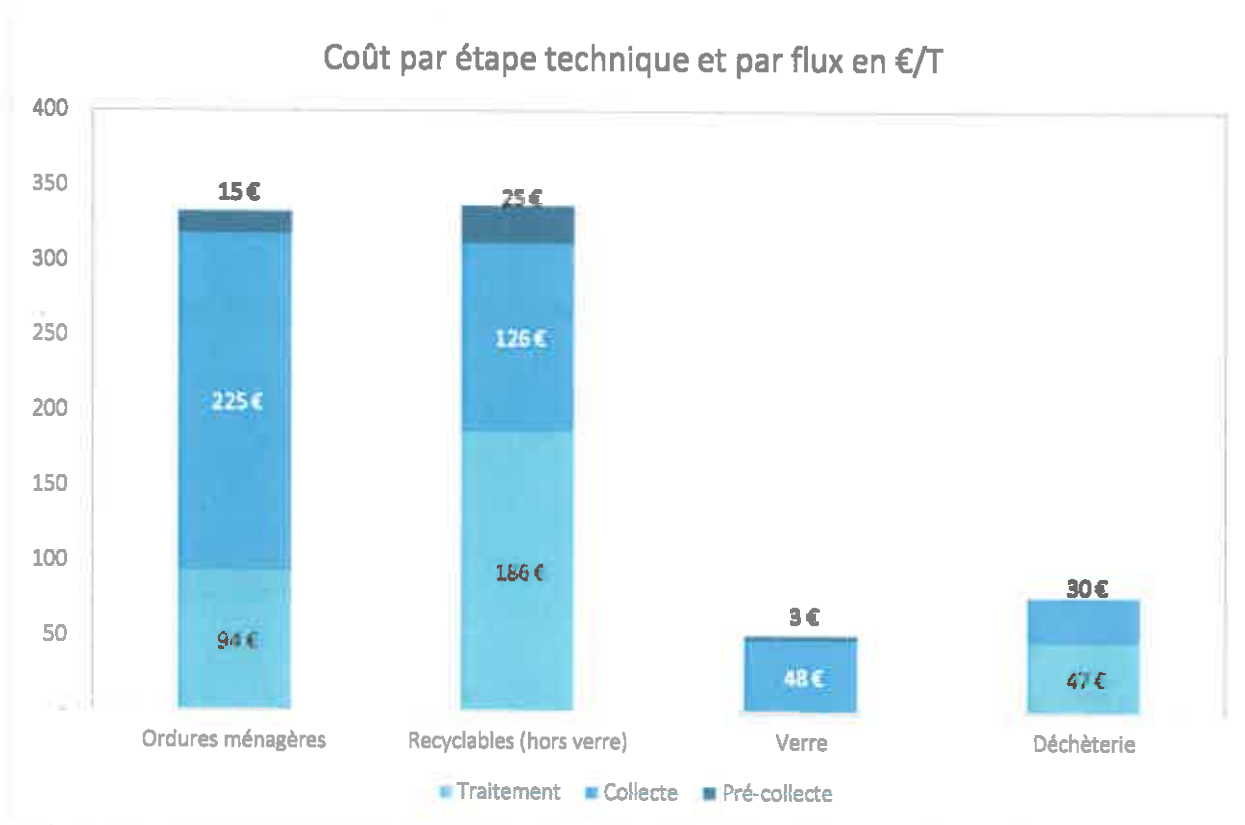
Coût aidé par flux en € TTC / habitant



La répartition des charges peut également se faire pour chaque flux en fonction des différentes étapes techniques. Parmi ces étapes on distingue :

- La pré-collecte qui correspond à l'équipement du territoire en contenants (bacs, points d'apport volontaire...)
- La collecte de ces contenants
- Le traitement des déchets collectés

Pour certains flux les charges sont faibles au regard du coût global. C'est le cas notamment concernant la pré-collecte du verre puisqu'il s'agit de points d'apport volontaire dont le nombre n'est pas significatif en comparaison du coût de collecte.



### ➔ La nature des produits du service

Suite à l'analyse des charges, il convient de s'intéresser aux différents produits qui affectent le service public de prévention et de gestion des déchets. Ces produits viennent notamment directement en déduction du total des charges afin de pouvoir calculer le coût aidé du service. Le coût aidé étant ce qu'il reste à la charge de la communauté de communes et qu'il convient donc de financer au travers de la redevance incitative.



	En euros	En %
<b>Produits industriels dont :</b>		
Vente de produits et d'énergie	151 071.00 €	32%
Prestations à des tiers		
Autres produits	34 931.00 €	7%
<b>Soutiens</b>	283 089.00 €	59%
<b>Aides dont :</b>		
Reprises des subventions d'investissement	7 143.00 €	1%
Subventions de fonctionnement		
Aides à l'emploi		

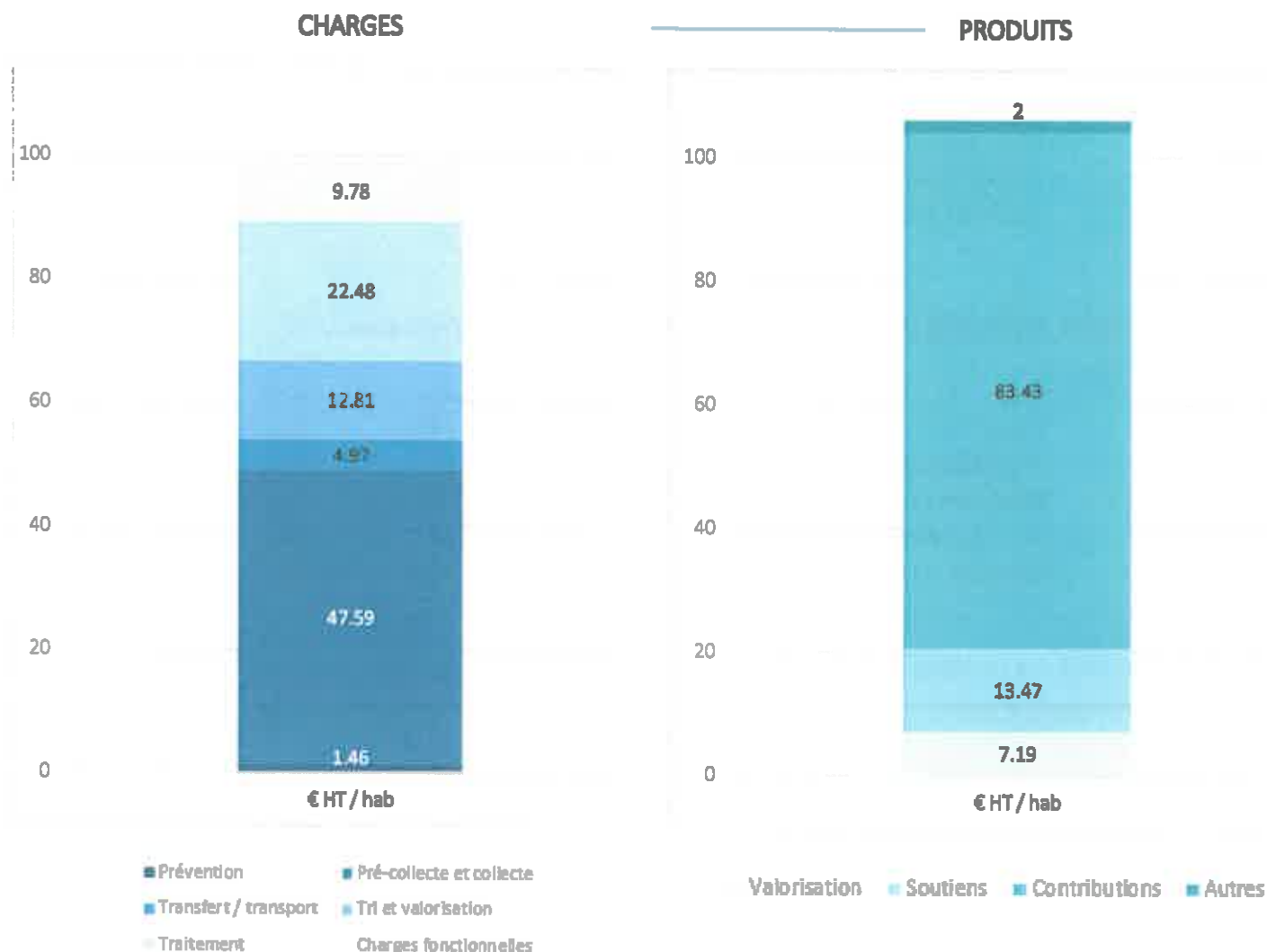
La vente de produits et d'énergie pour l'année 2018 se décompose ainsi :

	En euros	En %
Verre	23 843 €	16%
Emballages papiers / cartons	64 995 €	43%
Emballages plastiques	35 351 €	23%
Acier / aluminium	26 390 €	17%
Batteries	492 €	0%

Les soutiens versés à la communauté de communes par les éco-organismes se décomposent ainsi :

	En euros	En %
CITEO	273 120 €	96%
OCAD3E	6 918 €	2%
ECOTLC	2 051 €	1%
RECYLUM	1 000 €	0%

## ➔ La répartition des charges, des produits et du financement



Concernant les charges, le poste prépondérant est celui correspondant à la pré-collecte / collecte (47,59 € HT/habitant), du fait notamment que sont intégrés les coûts liés au vidage des bennes qui se fait directement à l'issue de la collecte sans rupture de charge. Une partie de ce coût est donc assimilable à du transport mais n'est pas dissociable des coûts liés à la collecte. Le traitement (22,48 € HT/habitant) n'est que le second poste du fait notamment des bons résultats liés à la redevance incitative (125 kg/an/habitant). Du côté des produits, les contributions d'usagers (83,43 € HT/habitant) constituent la source essentielle de recettes de la collectivité. Les soutiens et la valorisation représentent près de 20% des produits perçus.

---

## 4) ACTIONS DE PREVENTION ET DE PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

En 2018, la plupart des actions de prévention menées les années précédentes ont été poursuivies (distribution de stop-pub, distribution de plaquette de sensibilisation aux consignes de tri, participation du service à l'eco-festival Rues et Vous...).

### ➔ Amélioration de la qualité du tri

#### Vérification de la qualité du tri dans les bacs verts

Lorsque le tri est correctement effectué (**bac conforme**), un autocollant « Bon trieur » est collé sur le bac. Si le bac contient quelques déchets non recyclables (**bac retrié**), ces derniers sont placés dans un sac plastique transparent déposé sur ou à côté du bac. Dans le cas où beaucoup de déchets non recyclables remplissent le bac (**bac non conforme**), un scotch « TRI NON CONFORME » est collé sur le bac et ce dernier n'est pas collecté.

Néanmoins, en 2018 la qualité du tri sur le territoire des 13 communes de la rive gauche est encore très perfectible, avec un taux de refus de tri atteignant 26%.

Taux de refus = % de déchets non conformes aux consignes de tri sur la totalité des tonnages de déchets collectés dans les bacs de tri.

### ➔ Sensibilisation

En 2018, plusieurs visites du centre de tri ont été organisées :

- Avec les CM2 de l'école de Landiras
- Avec quelques résidents du centre ADAPEI de St Michel de Rieufret
- Avec les enfants du centre de Loisirs de Landiras

Les demandes sont à l'initiative des enseignants et s'inscrivent dans une approche transversale intégrée pleinement dans les programmes d'enseignement. L'éducation à l'environnement et au développement durable est porteuse d'enjeux essentiels en termes d'évolutions des comportements, de connaissances nouvelles et de mise en capacité de chacun, au quotidien, d'être acteur de la transition et de la mise en œuvre des objectifs de développement durable.

## ➔ Distribution de composteurs

En 2018, la communauté de communes a investi dans 400 composteurs qui sont proposés aux habitants au prix de 15€. Trois permanences de distribution ont été organisées et ont permis la vente d'une soixantaine de composteurs. Par la suite les composteurs sont vendus directement au service prévention et gestion des déchets. En 2018, 100 composteurs ont ainsi été vendus, qui viennent s'ajouter aux précédentes campagnes engagées par la communauté de communes en matière de prévention (distribution de composteurs et de poules).

## ➔ Semaine Européenne de Réduction de Déchets

A l'occasion de la Semaine Européenne de Réduction des Déchets, la CDC a souhaité initier les usagers au « zéro déchet ».

### **Mise en évidence à la médiathèque de livres autour du sujet du zéro déchet**

---

**Résultat :** Tous les livres disponibles ont été empruntés.

### **Collecte de livres usagés en vue de les restaurer, de les revendre...**

---

**Résultat :** environ 450 kg de livres collectés (≈ 25 cartons)

Collecte de livres toute l'année à envisager (réflexion sur les modalités de collecte en cours)

### **Projection débat « ma vie zéro déchet (ZD) » en partenariat avec le cinéma Lux**

---

**Résultat :** Une quarantaine de personnes présentes, pour certaines déjà engagées dans une démarche de "zéro déchet", qui ont pu échanger sur leurs pratiques, leurs conseils...

### **Gouter "zéro déchet" à l'ALSH de Landiras**

---

**Résultat :** Dans une visée pédagogique, deux goûters ont pu être partagés par les enfants. Un premier, "industriel" avec emballage, et un second, "fait maison" sans emballage. Au-delà des 500 g de déchets évités, l'enjeu était de les sensibiliser sur la préservation des ressources et sur le gaspillage alimentaire.

### **Marché "Vers le zéro déchet"**

---

1. Réalisation d'une disco soupe à partir de légumes et fruits invendus récupérés auprès de vendeurs et d'enseignes de la grande distribution. Préparation collective et distribution gratuite.

Résultat : Plusieurs dizaines de kilos de légumes et fruits invendus ont pu être cuisinés et partagés et servis dans de la vaisselle lavable prêtée par la recyclerie Rizibizi

2. Aménagement d'un espace détente organisé à partir de meubles et d'objets de décoration récupérés en déchèterie. La disposition a été réalisée par une décoratrice d'intérieur pour mettre en valeur ces objets et augmenter leur chance d'une seconde vie.

Résultat : Plus de 63 objets ont été emportés : Plus de 500 kg de déchets évités !

Le reste (≈ 20 objets) ont été apportés à la recyclerie Rizibizi

3. Ateliers et stands de fabrication (éponges, dentifrice etc.) et d'animations (plantes sauvages comestibles, « nos poubelles débordent ») pour sensibiliser le public sur les pratiques existantes en matière de réduction des consommables et du "fait maison"

Résultat : Bonne participation aux ateliers

4. Toilettes sèches

Résultat : 120 passages / 30 kg de matières compostées / 600 litres d'eau économisés

#### **Résultats de la semaine**

---

Coût total de des opérations de toute la semaine : 2303.33 €

(Cinéma, conférence, ateliers, repas pris en charge, prestation toilettes)

Déchets évités : 1 100.05 kg
≈ 450 kg de livres
≈ 0.5 kg de déchets d'emballages et nourriture (goûter ALSH)
≈ 20 kg de fruits et légumes (invendus commerçants)
≈ 20 kg de fleurs et plantes (invendus de Lidl)
≈ 600 kg de meubles et décoration
≈ 10 kg de vaisselle jetable

